

**ARRÊTÉ DE COMPOSITION DE COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX  
UFR Sciences et Techniques  
Année universitaire 2024-2025**

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le code de l'éducation, et notamment l'article D.612-1-13 ;  
VU la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
VU le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;  
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 16 décembre 2024 relatives aux paramètres de la plateforme Parcoursup ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

La Commission d'examen des vœux pour l'accès à la **Licence Portail Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique) et Licence Portail Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique) avec accès santé (LAS)** est ainsi constituée pour la rentrée 2025.

**Présidente : Catherine LABRUERE-CHAZAL, MCF**

**Membres :**

Toufik BAKIR, Pr  
Christophe FINOT, Pr  
Luc IMHOFF, Pr  
Cyrille MIGNOT, MCF  
Isabelle POCHARD, MCF

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques et le Responsable Administratif de l'UFR Sciences et Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'UFR Sciences et Techniques.

Fait à DIJON, le 14/01/2025

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques



Luc IMHOFF